

Vol. 35 No 1 | Août - Septembre 2025



# L'Ajout Municipal



**Saint-Paulin**  
*Une municipalité plus  
attentive aux personnes*

2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0  
Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | [municipalite@saintpaulin.ca](mailto:municipalite@saintpaulin.ca)  
[www.saint-paulin.ca](http://www.saint-paulin.ca) 



**ST-PAULIN**  
Fierté et amitié

CONSEIL MUNICIPAL  
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

3 septembre 2025

1<sup>er</sup> octobre 2025

10 novembre 2025

## SOMMAIRE

Mise à jour	2
St-Paulin a du talent	3
Remerciement	4
Cours de Zumba	4
L'église cet automne	5
« Fuego Bohemio » à l'église	6
Veillées historiques	7
Séances du conseil	8
Mangeons Local	19
Lave-Auto Maison des Jeunes	20
Club Joie de vivre	21
Calendrier des collectes	23

**Es-tu prêt pour la rentrée ?**



Carrefour Formation Mauricie  
CÉA du Saint-Maurice  
Cégep de Shawinigan  
École sec. des Chutes\*  
École sec. Val-Mauricie\*

\* sous certaines conditions



Bel-Avenir  
Cégep de Trois-Rivières  
Collège Lafleche  
Qualitech\*  
UQTR

TRANSPORTS COLLECTIFS et ADAPTES  
819.840.0603  
ctcmaskinonge.org  
MRC de Maskinonge

**Renseigne-toi dès maintenant !**

**La bibliothèque municipale**

**Heures d'ouverture**

**Mercredi : de 17h à 20h**

**Samedi : de 9h à 12h**

# L'AJOUT MUNICIPAL

Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin  
Août—Octobre—Décembre— Février— Avril—Juin

PROCHAINE DATE DE TOMBÉE : 8 août 2025

Dépôt légal—Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2022.

175  
Saint-Paulin

23 AOÛT

# SAINT-PAULIN A DU TALENT

TERRAIN DES LOISIRS | DERRIÈRE LE CENTRE  
MULTISERVICE RÉAL-U.-GUIMOND

10 MUSICIENS  
ET CHANTEURS  
AINSI QUE LA  
CHORALE DE  
NOTRE  
MUNICIPALITÉ !

GRATUIT POUR  
TOUS!



17h À 20h | SOUPER SUR PLACE !

Un service de restauration, offert par le St-Paulinois ainsi qu'un service de bar sera disponible sur place (argent comptant seulement).

20h À 22h | TALENTS DE CHEZ NOUS!

En famille ou entre amis(es), venez danser au rythme de la musique tout en découvrant les multiples talents de notre communauté ! N'oubliez pas d'apporter votre chaise pour le spectacle extérieur.



\*En cas de pluie, l'évènement se déroulera  
à l'intérieur du centre Multiservice Réal-U.-Guimond situé au 3051 rue Bergeron  
Pour plus d'informations, contactez:  
Guy Gaganon (819) 268-2753 | Martin Dupuis (819)-268-8469 | Municipalité (819) 268-2026





## CAMP DE JOUR SAINT-PAULIN

# UNE RÉUSSITE!

Encore une fois cette année, L'O.T.J. St-Paulin inc., est fier de souligner le succès de son camp de jour 2025, grâce à l'engagement de notre équipe dynamique et à l'enthousiasme des enfants!

Un immense merci à M. Simon Allaire, député de Maskinongé, pour sa précieuse contribution qui permet d'offrir des activités enrichissantes et inoubliables aux jeunes de notre communauté.

Merci à tous ceux qui rendent cette belle aventure possible!



Les cours de Zumba reprennent!

Le lundi 15 septembre à 19 heures  
pour une session de 13 semaines

Contactez Karine au 819-609-0620  
ou par courriel [karinedufresne18@gmail.com](mailto:karinedufresne18@gmail.com)

# L'ÉGLISE DE *Saint-Paulin*

AU SERVICE DE L'ART ET LA CULTURE



**Afin de souligner le 175<sup>e</sup> de la municipalité de Saint-Paulin,** l'Église de Saint-Paulin, au service de l'Art et la Culture, vous présentera des musiciens(es), chanteur(ses), danseur(ses), expositions ainsi que des soirées citoyens, ou chacun pourra y faire vivre son talent.

## DE RETOUR CET AUTOMNE!

### PROCHAINS SPECTACLES

6 septembre | 1er novembre | 6 décembre

ADMISSION 10\$ (achat des billets sur place, argent comptant).

#### UN NOUVEAU VOLET A PRIS VIE!

« ARTISANS DE CHEZ NOUS »

Une exposition de leurs créations,  
sur place dès 18h.

**Vous avez envie  
de vous impliquer  
dans ce merveilleux projet,  
en tant que bénévole?  
NOUS AVONS BESOIN DE VOUS!**

Contactez Francine McCann  
(514) 867-9470

*Suivez nos annonces pour connaître les détails des prochains spectacles à venir sur la page web Facebook de la municipalité et Église Saint-Paulin-Spectacle ainsi que sur le panneau publicitaire aux 4 coins.*

175<sup>e</sup>

# L'ÉGLISE DE *Saint-Paulin*

AU SERVICE DE L'ART ET LA CULTURE



Un nouveau volet a pris vie !  
« ARTISANS DE CHEZ NOUS »  
Une exposition de leurs créations.  
Sur place dès 18h.

**LE 6 SEPTEMBRE | 19H30**

**L'ÉGLISE OUVRIRA SES PORTES SUR SON  
SIXIÈME SPECTACLE EN VOUS PRÉSENTANT**

## «FUEGO BOHEMIO» AVEC LA TROUPE CARAVANE

LAISSEZ-VOUS TRANSPORTER DANS L'UNIVERS DES GITANS EN VOUS LAISSANT ENVELOPPER PAR LES CHANTS ET LES DANSES DE SARAH BARBIEUX (TZIGANE PAR SON PÈRE) ET PAR LA MUSIQUE ET LES CHANTS DE SYLVAIN CHIASSON ACCOMPAGNÉ DE SA GUITARE FLAMENCA ET SA FLÛTE DE PAN.

**ADMISSION 10\$** à l'entrée (argent comptant)

Vente de breuvages & de boissons alcoolisées sur place (argent comptant | permis d'alcool)

ÉGLISE DE SAINT-PAULIN  
2870 RUE LAFLÈCHE, SAINT-PAULIN

Pour info: Francine McCann (514) 867-9470  
Facebook: Église de Saint-Paulin -Spectacles

Société d'histoire et de généalogie de Saint-Paulin

# *Veillées historiques*

Thèmes différents à chaque rencontre  
dont nos secrets d'histoire

Les rencontres se tiendront les :

Mardi, le 30 septembre 2025

Mardi, le 28 octobre 2025

Mardi, le 25 novembre 2025

Relâche en décembre 2025

Au Centre multiservice Réal-U.-Guimond,  
3051 rue Bergeron, Saint-Paulin

Animateur : Serge Dubé



# LES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**Veillez prendre note que les textes qui suivent sont des résumés des procès-verbaux disponibles à la municipalité.**

## SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2025

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent.  
Onze (11) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2025.
4. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 avril 2025.
7. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
8. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **le règlement numéro 315 intitulé : règlement établissant les limites de vitesse sur le réseau routier local de la municipalité de saint-paulin.**
9. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter **le règlement numéro 316 sur le rejet des eaux usées dans les ouvrages d'assainissement, les réseaux d'égouts sanitaire et pluvial, les fossés, les lacs et les cours d'eau.**
10. Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Yves Damphousse, que lors d'une prochaine séance le règlement suivant sera adopté : **règlement numéro 317 constituant le huitième amendement du règlement de zonage révisé no 252 / protection riveraine de 30 mètres et zone 103 Rb.**
11. Il est résolu à l'unanimité d'adopter le 1<sup>er</sup> projet de règlement numéro 317 cité plus haut.

12. Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Mario Lessard, que lors d'une prochaine séance sera adopté le **règlement numéro 319 : décrétant l'exécution de travaux de vidange des boues usées des étangs aérés et pourvoyant au financement de ces travaux au moyen d'un emprunt de 537 953 \$ sur une période de 20 ans et prévoyant une compensation pour le remboursement de l'emprunt.** Une copie est déposée séance tenante et est aussi mise à la disposition du public.
13. Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Martin Dupuis, que lors d'une prochaine séance sera adopté le **règlement numéro 320 : sur le colportage et applicable par la Sûreté du Québec.** Une copie est déposée séance tenante et est aussi mise à la disposition du public.
14. Un avis de motion est donné par monsieur le conseiller Jacques Frappier, que lors d'une prochaine séance sera adopté le **règlement numéro 321 : établissant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et par les employés municipaux de Saint-Paulin.** Une copie est déposée séance tenante et est aussi mise à la disposition du public.
15. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin délègue à la MRC de Maskinongé son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.
16. Il a été résolu à l'unanimité que le conseil de la Municipalité de Saint-Paulin confie à ASQ Consultants le mandat de gestion du regroupement régional d'assurance (*Fonds régional d'assurance collective des municipalités de la Mauricie*) et qu'une copie de cette résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le versement de la part municipale du déficit se rapportant aux immeubles de l'OMH Anna-Milot, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2024, pour un montant représentant 28 755.44\$ soit 10% du déficit réparti conformément à la loi.
18. Il est résolu à l'unanimité d'adresser au conseil municipal de Saint-Alexis-des-Monts, une demande visant à offrir sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin un nouveau service de collecte de déchets au moyen du déploiement de nouveaux bacs collectifs de récupération de déchets avec un système de levée par l'arrière des camions de déchets actuellement utilisés ; que ce projet pilote soit mis en opération si possible au courant de l'été 2025 et de mandater le directeur général, monsieur Jean Lacroix à négocier les termes et conditions d'une nouvelle entente avec la municipalité de Saint-Alexis-des-Monts.

19. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la vente à la municipalité de Charette d'environ trente-cinq compteurs à eau suivant une tarification établie à 120\$ taxes nettes pour chaque compteur incluant la livraison assurée par la municipalité de Saint-Paulin. Un mandat est confié au directeur général monsieur Jean Lacroix de faire le nécessaire pour publier un appel d'intérêt sur un site d'offres municipales de manière à rendre disponible jusqu'à 200 compteurs à eau à l'état neuf au plus offrant suivant une mise à prix minimale de 120\$ l'unité.
20. Mention est faite à l'effet que messieurs les conseillers Martin Dupuis et Guy Gagnon pour éviter une apparence de conflit d'intérêt, se retirent des discussions et ne participeront pas au vote concernant la résolution qui suit, parce qu'ils sont membres du conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin inc.  
Il en est de même pour monsieur le maire, Claude Frappier étant également membre du conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin inc.

Considérant que l'O.T.J. St-Paulin inc. s'est vu confirmer le 27 juin 2024 le versement d'une aide financière maximale équivalente à 66% des coûts admissibles jusqu'à concurrence de 851 109\$,

Considérant que la municipalité de Saint-Paulin est disposée pour un terme ne pouvant excéder vingt ans à se porter caution de l'O.T.J. St-Paulin afin qu'elle puisse obtenir un emprunt d'excédant pas 1 314 000\$,

Il a été résolu à la majorité des membres du conseil présents que conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales, des Régions et l'Occupation du territoire, les éléments suivants soient autorisés :

- Qu'une demande de financement temporaire et de financement permanent auprès de la Caisse de l'Ouest de la Mauricie, (destinées à la réalisation de travaux dans le cadre du programme PAFIRSPA) soient adressées conjointement par l'O.T.J. St-Paulin inc. et la municipalité de Saint-Paulin, cette dernière acceptant de se porter caution de ces deux types d'emprunt.
- Que le maire, monsieur Claude Frappier, et le directeur général, monsieur Jean Lacroix soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Saint-Paulin, les documents d'engagement financier requis.
- Que copie de la présente résolution soit transmise au conseil d'administration de l'O.T.J. St-Paulin inc. de même qu'à la Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie.
- Que copie certifiée soit transmise au député provincial du Comté de Maskinongé, monsieur Simon Allaire.

- Que copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise pour autorisation à la ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de manière à autoriser la municipalité de Saint-Paulin à se porter caution des emprunts temporaire et permanent de l'O.T.J. St-Paulin inc. pour permettre la mise en œuvre et la réalisation dans le cadre du programme de subvention PAFIRSPA des éléments suivants :

Un sentier parkrun

Un préau avec terrain de pétanque

Un bâtiment de service multifonctionnel

Un terrain de baseball incluant clôture, filet et abris de joueurs

Un parc de sauts pumptrack

Une placette destinée aux ados et jeux audio.

21. il a été résolu à l'unanimité que soit créé un poste budgétaire sous la dénomination de *Saint-Paulin 175<sup>e</sup> anniversaire* et que soit autorisé le transfert d'une somme de 25 000\$.
22. Dans le cadre des Fêtes du 175<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité, il a été résolu à l'unanimité que soit autorisé l'achat de 12 bannières de type oriflamme pour un coût ne pouvant excéder 2 854.61\$ taxes comprises; que soit autorisé un engagement ne pouvant excéder 1 800\$ pour l'achat de végétaux ornementaux de type vivaces pour fleurir 25 plates-bandes fleuries des 4 coins à l'ancien presbytère sur la rue Laflèche.
23. Considérant, que l'O.T.J. St Paulin inc. accepte de payer certaines dépenses propres à assurer la réparation de la toile de la scène mobile leur appartenant et de payer certaines dépenses liées à l'établissement d'une tranchée drainante près des terrains de baseball et de soccer du Parc-Milot, il a été résolu à l'unanimité de confier aux Travaux publics de la municipalité de Saint-Paulin la réparation de la toile de scène actuellement entreposée au garage municipal et de fournir à partir des inventaires du département des Travaux publics, un drain agricole et la membrane nécessaire pour compléter les travaux de l'évacuation des eaux pluviales du terrain de baseball et du terrain de soccer.
24. Il a été résolu que mandat soit confié au directeur général, monsieur Jean Lacroix, avocat, de résilier unilatéralement le contrat de surveillance alarme, intrusion et feu par l'entreprise Sécuritas (Stanley) relatif au centre multiservice Réal-U.-Guimond et que le mandat soit donné à monsieur Saad Rekkal de procéder à l'obtention de propositions de remplacement du système d'alarme actuel, auprès de 2 autres entreprises spécialisées.
25. Il a été résolu à l'unanimité de ratifier l'embauche à l'essai de monsieur Samuel Reucherand au poste de journalier à compter du 29 mai 2025 et de ratifier l'embauche à l'essai de monsieur Sébastien Viau au poste de journalier à compter du 2 juin.

26. Il a été résolu à l'unanimité de confirmer l'achat d'un ordinateur portable au montant de 662.99\$ plus taxes destiné à la préparation des procès-verbaux de l'O.T.J. St-Paulin inc, du comité consultatif d'urbanisme de Saint-Paulin et du conseil municipal de Saint-Paulin et d'autoriser l'abonnement pour une année de l'assistance IA Google Gemini et Microsoft copilote destinés aux deux postes de travail de la direction générale au coût approximatif de 62.08\$ par mois par poste de travail.
27. Il a été résolu à l'unanimité de confirmer le mandat à la firme Stéphane Bérard, CPA inc. pour effectuer la vérification des livres de la municipalité à titre d'auditeur indépendant chargé de produire le rapport financier pour l'exercice terminée le 31 décembre 2024 et ce, au plus tard d'ici le 15 septembre 2025.
28. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général, maître Jean Lacroix, avocat, à intenter au nom et pour la municipalité tous les recours nécessaires en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme concernant l'immeuble du lot 5 334 298 du cadastre du Québec, soit le remblai illégal d'un fossé de ligne et le rehaussement du niveau de cette propriété bloquant l'écoulement naturel des eaux de surface; que soit recherché la remise en état des lieux; que soit sollicité de la Cour supérieure l'obtention d'ordonnances de nature à corriger la situation et que tous les frais et honoraires relatifs à ce recours soient assumés par la municipalité. Le directeur général est autorisé à signer tout document pertinent et à prendre toute mesure nécessaire dans ce dossier.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

29. Il a été résolu à l'unanimité de confier au directeur général, monsieur Jean Lacroix, de procéder à un appel d'offres sur invitation auprès d'au moins deux soumissionnaires afin d'obtenir une proposition de 8 appareils de protection respiratoire isolants autonomes DRAGER (ensemble incluant harnais / dorsal / électronique /détendeur. Il faut que cet appel d'offres spécifie qu'il est conditionnel à l'obtention de l'aide financière provenant de la Fondation privée John R. McConnell.
30. Il a été résolu à l'unanimité de modifier la résolution no 2025-05-103 par l'acquisition de deux véhicules d'intervention constitués de deux unités d'urgence (et non d'une autopompe et d'une unité d'urgence).
31. Il a été résolu à l'unanimité que soit délégué au directeur général et à l'inspecteur municipal, le pouvoir de commander une intervention de trappage de castors pour éviter une obstruction d'un fossé ou d'un cours d'eau et de confier le mandat à monsieur Mathieu Béland, trappeur, suivant une tarification de 125\$ par capture et d'acquitter les frais d'obtention d'un permis pour la saison entière 2025.

32. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin confie à la MRC de Maskinongé le mandat de procéder, en son nom, à un appel d'offres regroupé pour la conclusion d'un contrat de 5 ans pour les appels 9-1-1 et la répartition principale et secondaire des services incendie.

### **TRANSPORT**

33. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense n'excédant 750\$ plus taxes pour permettre l'ajout de 3 voyages de gravier à être répandus en même temps que le prochain nivelage à être effectuer sur la section du chemin de la Concession (intersection de la rue Brodeur à la voie ferrée).
34. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser l'inscription de monsieur Saad Rekkal, inspecteur en voirie les 27, 28, 29 et 30 juin, permettant la délivrance d'une carte ASP construction destinée à attester d'une formation en matière de santé et sécurité sur les chantiers de construction.

### **HYGIÈNE DU MILIEU**

35. Il a été résolu à l'unanimité de mandater monsieur Saad Rekkal afin de procéder d'ici 15 jours, aux excavations requises permettant le remplacement d'une partie de la conduite pluviale sise en façade du 2030 rue Damphousse, d'autoriser la propriétaire à effectuer en même temps que l'intervention municipale, le remplacement de ses conduites privées d'évacuation pluviale. La propriétaire devra assumer les coûts excédentaires au-delà de la zone d'intervention municipale. La dépense ne peut excéder 2 000\$.
36. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le remboursement sur production de pièces justificatives, des frais de plomberie et de passage d'une caméra submersible engagés par les propriétaires du 3620 chemin des Trembles, le tout ayant permis l'identification et la localisation d'une obstruction dans la conduite sanitaire sise dans l'emprise de la municipalité sous le chemin des Trembles.
37. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité limite l'accès de l'utilisation de la station de vidange de boues sise sur la rue Lucille-Bastion aux seuls résidents de la municipalité (seule exemption la période d'autorisation spéciale accordée du 25 au 29 juin 2025 pour les personnes participantes au Festival country de Saint-Paulin) et que soit autorisé le stationnement temporaire de VR dans les stationnements municipaux à l'extérieur des périodes événementiels découlant d'activités organisées par la municipalité.

### **LOISIRS ET CULTURE**

38. Il a été résolu à l'unanimité que soit autorisé le prêt gratuit à madame Nancy Lessard, de la salle Le Baluchon du centre multiservice Réal-U.-Guimond le 19 juin entre 8 et 21 heures pour permettre la tenue d'une activité destinée à souligner la réussite des finissants de 6<sup>e</sup> année ayant fréquenté l'École des Vallons.

## PAROLE AU PUBLIC

39. Les citoyens présents ont entretenu le conseil sur différents sujets :

1. La nécessité d'une intervention de la municipalité afin que soit respecté par tous, la réglementation en matière d'urbanisme. De manière particulière et sollicité une intervention de nature à remettre à l'état d'origine un fossé de ligne qui permettait à l'arrière des propriétés sises sur la rue Plourde côté ouest d'assurer un écoulement des eaux vers la pente naturelle des lieux. Une intervention sans permis d'un propriétaire voisin au secteur, provoque actuellement des débordements et des inondations sur les propriétés limitrophes de la rue Plourde.
2. Est sollicité un suivi afin que soit le plus rapidement possible confirmer une aide financière du ministère de la Sécurité publique afin que soit procédé à des travaux de réparation sur le rang Saint-Louis compte tenu des contraintes actuelles de circulation pour les véhicules agricoles.
3. Est sollicité divers éclaircissements concernant les résolutions qui ont été adoptées en cours de séance.

## LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

40. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h20.

## SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 JUIN 2025

### ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent.  
Aucune personne n'est présente dans le public.
2. Il y a validation de l'avis de convocation. Monsieur Patrice Leblanc est à l'étranger; il ne pourra assister à la rencontre. Aucun sujet ne pourra être ajouté en plus de ceux énoncés dans l'avis de convocation.
3. Il été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
4. Il a été résolu l'unanimité d'adopter **le règlement 319** décrétant l'exécution de travaux de vidanges des boues usées des étangs aérés et de pourvoir au financement des travaux au moyen d'un emprunt de 537 953\$ sur une période de 20 ans et prévoyant une compensation pour le remboursement de l'emprunt. Un mandat est donné au directeur général afin de prévoir dans les 45 jours la tenue d'un registre qui sera précédé d'un avis public.

5. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter le **règlement 321** établissant les tarifs applicables aux frais de déplacement et aux dépenses encourues par les élus et par les employés municipaux.
6. Il a été résolu à l'unanimité d'accorder, suite à l'ouverture des soumissions, à la firme *Les Consultants Mario Cossette inc* l'octroi du contrat d'exécution des travaux visant la vidange des usées des étangs aérés conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement numéro 319.
7. Il a été résolu à l'unanimité de confier à la firme Alarme Mauricienne de procéder au remplacement du système d'alarme intrusion existant au Centre Réal-U.-Guimond pour un montant de 1 769.59\$ plus taxes.
8. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.
9. En suivi au mandat contre la compagnie à numéro 9485-8503 Québec inc., considérant qu'un représentant autorisé de la compagnie a exprimé sa volonté de prendre certains engagements fermes afin d'éviter de judiciairiser ce dossier et d'apporter les correctifs appropriés pour corriger les inconvénients engendrés aux propriétés voisines, il a été résolu à l'unanimité de suspendre temporairement jusqu'au 2 juillet prochain les procédures en cours.

#### **PAROLE AU PUBLIC**

10. Aucune personne n'est présente.

#### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

11. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

### **SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUILLET 2025**

#### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

1. Monsieur le maire Claude Frappier ouvre la séance à 20H00 en présence des conseillers Martin Dupuis, Jacques Frappier, Patrice Leblanc, Yves Damphousse, Guy Gagnon et Mario Lessard. Le greffier-trésorier Jean Lacroix est présent.  
Trois (3) personnes composent le public.
2. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour.
3. Il a été résolu à l'unanimité d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 juin 2025 et de la séance extraordinaire du 10 juin 2025.
4. Dépôt sommaire de la correspondance reçue.
5. Il a été résolu à l'unanimité que le paiement des comptes soit ratifié ou effectué.

6. Après un incident mettant en cause le chien de madame Yveline Boulay et après l'évaluation du seuil de dangerosité du chien, il a été résolu à l'unanimité que le chien Rexx soit déclaré chien potentiellement dangereux et doit être l'objet des mesures d'ordonnances suivantes :
1. Le chien doit être enregistré auprès de la municipalité et son permis doit être valide et visible en tout temps;
  2. La propriétaire doit fournir à la municipalité une preuve de la vaccination à jour notamment celle contre la rage;
  3. Lorsque le chien est à l'extérieur d'un bâtiment ou d'un enclos, il doit en tout temps porter une muselière-panier solidement attachée l'empêchant de mordre;
  4. Le chien doit être tenu en laisse d'une longueur maximale de 1,25 mètre lorsqu'il se trouve sur une propriété privée;
  5. Le chien doit être sous la supervision constante d'une personne âgée d'au moins 16 ans et capable de le maîtriser lorsqu'il est à l'extérieur;
  6. Installer un avis visible sur la propriété indiquant la présence d'un chien potentiellement dangereux.

À défaut de se conformer à ses exigences, le propriétaire s'expose aux sanctions prévues par la Loi et les règlements municipaux incluant des amendes et la possibilité pour la municipalité d'ordonner la saisie ou l'euthanasie du chien.

7. Pour donner suite à l'adoption le 10 juin 2025, du règlement no 319 décrétant l'exécution de travaux de vidange des boues usées des étangs aérés au moyen d'un emprunt de 537 953\$ sur une période de 20 ans et prévoyant une compensation pour le remboursement de l'emprunt un registre permettant aux personnes habiles à voter intéressées, de requérir la tenue d'un scrutin référendaire, a été rendu accessible le 26 juin 2025. Aucune signature n'ayant été recueilli, le règlement 319 est en conséquence, réputé approuvé par les personnes habiles à voter du secteur concerné. Le Conseil municipal en prend acte.
8. Madame Amélie Lessard est embauchée au poste étudiant d'agente administrative aux communications et à l'information aux citoyens à compter du 25 juin 2025. Son salaire est établi à 19.50\$ avec une contribution de 8.50\$ par le gouvernement fédéral.
9. Il a été résolu à l'unanimité que soit acceptée l'offre de fourniture d'un photocopieur, télécopieur, imprimante et numériseur de marque Sharp BP-70C45 auprès de l'entreprise SBM Dijitec de Trois-Rivières pour un montant de 370\$ plus taxes par mois incluant un bloc de 400 000copies noires et un bloc de 50 000 copies en couleur et ce, pour une période de 60 mois. Suite à cette résolution, madame Josée Deschesnes directrice générale adjointe, devra mettre à jour la liste des contrats de 25 000\$ et plus sur le site WEB de la municipalité.

10. Il a été résolu à l'unanimité que la MRC de Maskinongé et l'ensemble des municipalités locales soient informées que la municipalité de Saint-Paulin révisé sa position du 18 novembre 2024 et entend maintenir sa participation au sein du Parc Industriel régional de la MRC de Maskinongé.
11. Il a été résolu à l'unanimité que soit accepté l'offre de l'entreprise Soudomax de fournir un foyer extérieur de grande dimension muni d'un pare étincelles avec cheminée destiné aux événements festifs qui seront tenus sur le territoire de la municipalité de Saint-Paulin.  
**Autres « Administration générale »**
12. Aucun autre point n'a été apporté.

### **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

13. Considérant l'entente financière conclue entre la Fondation John R. Mc Donnell et la municipalité de Saint-Paulin afin que la RSSIR puisse bénéficier d'équipements modernes et sécuritaires pour le personnel incendie, il a été résolu à l'unanimité que conditionnement à la réception du don, il soit confirmé par la présente, l'octroi d'un contrat de fournitures auprès de l'entreprise Boivin et Gauvin inc pour un montant de 95 231.49\$ taxes incluses; montant qui sera versé lors de la réception du don de la Fondation John R. McConnell.
14. Attendu que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé propose d'offrir le service de premier répondant aux municipalités membres par l'entremise de ses pompiers et pompières; il a été résolu à l'unanimité, que la municipalité de Saint-Paulin, avant de prendre position, veut évaluer l'impact financiers de cette décision et que soit analysé une comparaison entre cette proposition et les services offerts par les ambulanciers et ambulancières couvrant sur le territoire de la MRC de Maskinongé.  
**Autres « Sécurité publique »**
15. Aucun autre point n'a été apporté.

### **TRANSPORT**

16. Il a été résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Paulin prenne acte de la résolution de la MRC de Maskinongé qui veut avoir la compétence de gérer le transport collectif et le transport adapté, à la place des municipalités de son territoire. Monsieur le maire Claude Frappier votera en faveur de la délégation de cette compétence. À part la mise en vente des billets à la municipalité, aucune ressource interne n'est attribuée spécifiquement au transport collectif ou adapté. Ainsi aucun transfert de ressource humaine vers la M.R.C. n'est requis suite à cette déclaration de compétence.  
**Autres « Transport »**
17. Aucun autre point n'a été apporté.

### **Autres « Hygiène du milieu »**

18. Aucun autre point n'a été apporté.

### **SANTÉ ET BIEN-ÊTRE DES CITOYENS**

19. Il a été résolu à l'unanimité de verser une commandite de 350\$ et de facturer les montants convenus de 1 000\$ pour l'utilisation des installations municipales en conformité avec l'entente signée avec Le Festival Country-Western de Saint-Paulin.
20. Il est résolu à l'unanimité que soit annuler l'abonnement mensuel de 12 mois à 62,08\$ par mois auprès de Microsoft pour son application Copilote, jugée inefficace et qu'en remplacement que soit accepté l'offre de la firme Carange Solutions pour un abonnement d'un an à l'application Munia, application développée pour les municipalités au montant annuel de 780\$ plus taxes, comprenant la création d'un assistant personnalisé pour une somme additionnelle de 1 000\$ plus taxes.
21. Il a été à l'unanimité de confirmer l'appui de la municipalité au projet de la FADOQ-Région Mauricie déposé dans le cadre du projet Québec ami des aînés; projet visant la participation sociale et citoyenne.

### **Autres « Santé et bien-être des citoyens »**

22. Aucun autre point n'a été apporté.

### **PAROLE AU PUBLIC**

23. Les citoyens présents ont entretenu le conseil sur différents sujets :

- L'état d'avancement des procédures judiciaires visant à permettre de corriger les problèmes d'accumulation d'eaux de surface sur la rue Plourde, suite aux interventions effectuées par une corporation privée sans permis, sur un fossé permettant l'écoulement naturel des eaux du secteur. Les citoyens sont informés que la municipalité suspend ses procédures jusqu'au 23 juillet 2025 afin de permettre si possible d'en arriver à un arrangement hors cour avec le contrevenant ciblé.
- Mention est faite qu'il y aurait lieu de procéder à l'enlèvement de la signalisation temporaire (arrêt stop au centre de la rue) à l'intersection de la rue Damphousse et Bergeron, puisqu'en l'absence de fréquentation scolaire dans le secteur durant l'été, cette signalisation n'est tout simplement pas requise.

- Mention est faite qu'il y aurait lieu de souligner l'excellence d'un citoyen natif de Saint-Paulin, Monsieur Ludovick Picotte, actuellement en camp de sélection professionnel pour un poste de joueur régulier dans une ligue de soccer de haut niveau en Italie. Il est envisagé de souligner l'issue de ce processus de sélection à l'occasion d'une prochaine publication du bulletin municipal l'ajout.

#### **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

24. Il a été résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée au 23 juillet 2025 à 20 h afin de compléter les sujets relatifs au mandat confié au directeur général.

## **MANGEONS LOCAL À SAINT-PAULIN**

**La Ferme du Loup de Saint-Paulin** a été sélectionnée pour accueillir **LES PORTES OUVERTES MANGEONS LOCAL DE LA RÉGION DE LA MAURICIE** cette année!

**Les portes ouvertes se tiendront le dimanche 7 septembre 2025.**

Il est prévu :

- des dégustations sur place,
- une visite guidée avec les propriétaires et avec audioguide dans la forêt,
- un marché fermier avec des producteurs de la région.

Toutes et tous sont invités!

Au plaisir de vous rencontrer,

*Clara et Patrice*

PS Un stationnement est prévu de l'autre côté de la rue.



**La Maison de Jeunes Au Bout du Monde**  
1811 rue Dampousse  
Saint-Paulin (Québec)  
J0K 3G0  
819-268-2709  
mdjaboutdumonde@gmail.com



### Collecte de canettes et bouteilles en plastique

La Maison des jeunes rappelle à toute la communauté que nous acceptons avec plaisir vos canettes vides et bouteilles en plastique pour notre collecte ! Ces dons nous aident à financer nos activités et projets pour les jeunes.

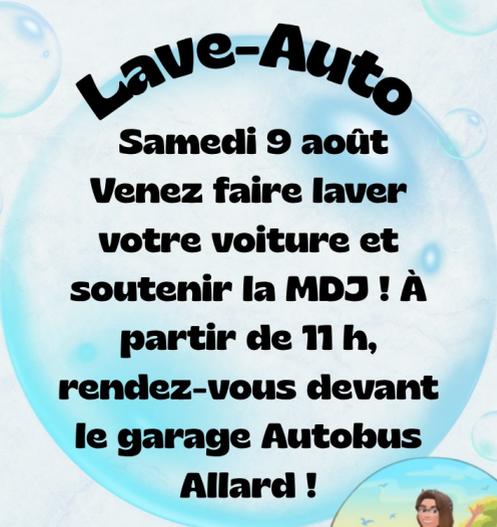
**Merci de ne pas apporter de bouteilles en verre.**



Une belle  
collaboration entre la MDJ et  
la Municipalité de St-Paulin !

Grâce à ce partenariat, 4 jeunes ont la  
chance de travailler pendant 5 semaines  
à l'entretien paysager des places  
publiques de St-Paulin.

Une belle initiative qui permet  
d'embellir notre milieu tout en offrant  
une expérience de travail enrichissante  
à nos jeunes !



# Lave-Auto

**Samedi 9 août**

**Venez faire laver  
votre voiture et**

**soutenir la MDJ ! À  
partir de 11 h,**

**rendez-vous devant  
le garage Autobus**

**Allard !**



Page Facebook: Maison des jeunes au  
bout du monde



Instagram: paulalexisdumonde





## CLUB JOIE DE VIVRE de Saint-Paulin

L'invitation vous est lancée de devenir membre du Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin. Le coût de la carte pour le membre régulier est de **30 \$ par année ou 55 \$ pour deux ans en 2025**. Cette carte est **renouvelable à la date anniversaire de votre adhésion**. Une carte en règle vous donne droit à un **souper gratuit le mois de votre anniversaire et à des réductions sur le coût des repas mensuels et des activités organisées par le Club**.

Les membres **d'autres clubs et les personnes âgées de moins de 50 ans** peuvent se procurer une **carte Affinité**, délivrée par le Club FADOQ Joie de Vivre de Saint-Paulin, au **coût de 12 \$ et donnant droit aux mêmes avantages que la carte régulière**. Pour toute question et/ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou **contacter Louise Côté 819-268-5386**

### PRENDRE NOTE DES DATES IMPORTANTES :

**25 août :** Tournoi de pétanque

**9 septembre :** Reprise pour souper mensuel, bingo et danse.  
Coût 27.00 \$ membres et 30.00 \$ non membres.

**25 septembre :** Début du baseball poche

**4 octobre :** Place aux aînés réservation auprès de : Lise Bertrand au 819-268-9113,  
Louise Côté au 819-268-5386 et Marie-Claire Picotte au 819-268-2165

**14 octobre :** Théâtre en après-midi suivi du souper du mois et danse  
Coût 50.00 \$ membres et 60.00 \$ non membres  
Réservation : Lise Bertrand 819-268-9113

Louise Côté 819-268-5386

La troupe de théâtre des aînés a débuté en 1991 et est composé de 25 membres tous retraités de 50 à 90 ans. La pièce, "Le droit d'être vieux", est leur plus grand succès qui a été jouée à plus de 130 reprises et cela continue...

"Le droit d'être vieux" est le titre d'une pièce de théâtre du Théâtre des Aînés de Charlesbourg, qui aborde les réalités de la vieillesse, notamment la maltraitance et l'exploitation des personnes âgées. Cette pièce vise à informer et à sensibiliser le public sur ces enjeux.

La pièce explore avec humour et réalisme la vie dans une résidence pour personnes âgées, mettant en lumière les défis et les réalités auxquels sont confrontés les résidents et le personnel.

La pièce a été présentée à la ministre des aînés du Québec, Marguerite Blais, qui en a souligné l'importance pour informer sur l'exploitation et la maltraitance. Elle a également été présentée par le Groupe privilégié d'intervention contre les abus, la violence et la négligence envers les aînés (GPI) La Source, qui lutte contre ces problèmes.

**23 octobre :** Tournoi baseball poche

*L'AJout Municipal p. 21*

## **CAPSULE HISTORIQUE**

Pour poursuivre notre capsule historique, voici les noms des membres du Conseil d'Administration du Club pour l'année 1991 :

Présidente : Mme Mariette Marcouiller  
Vice-président : M. Rosaire Frappier  
Trésorière : Mme Jacqueline Côté  
Secrétaire : Mme Monique Lavallée  
Directrice : Mme Yvette Plourde  
Directrice : Mme Marguerite Brodeur  
Directeur : M. Alcide Béland

## **BONNE FÊTE A TOI, MEMBRE DU CLUB JOIE DE VIVRE DE SAINT-PAULIN**

### **FÊTÉS SEPTEMBRE**

01 HÉLÈNE LEVASSEUR  
07 JULIE ALLAIRE  
08 GASTON LEMAY  
10 JULES LANGLOIS  
10 ALAIN MORIN  
12 NICOLE BEAUCHEMIN  
13 JACQUES CHEVALIER  
17 FRANCE BLANCHARD  
18 ANNIE LAMBERT  
19 FRANCINE BELLEMARE  
21 MONIQUE HAMELIN  
22 YVON LEVASSEUR  
22 LISE BÉLAND POULIN  
23 MICHEL BLAIS  
25 VITAL GÉLINAS  
27 CHANTAL ARCHAMBAULT  
28 CLAUDE DESCÔTEAUX

### **FÊTÉS OCTOBRE**

01 YVON RIVARD  
01 MARIETTE BOISVERT  
02 LINE BRODEUR  
02 LISE AUGER  
03 GINETTE LESSARD  
04 SUZIE JULIEN  
06 JEAN-GUY DUPUIS  
06 CLAIRE LESSARD  
06 HÉLÈNE DIAMOND FRAPPIER  
08 ADÈLE DAMPHOUSSE  
08 CLAUDE LACERTE  
09 FRANCINE GIGUÈRE  
14 LISE BERTRAND LÉVÉILLÉ  
14 PIERRETTE ROY  
14 JOHANNE BRODEUR  
16 ROGER LESSARD  
16 THÉRÈSE PLANTE  
16 FERNAND DESCÔTEAUX  
19 ROLAND PELLETIER  
20 GAÉTAN PELLERIN  
20 PARADE BRODEUR  
20 JULES PICOTTE  
20 MARIE-LAURE ELLIOTT  
21 LISE JUNEAU  
21 DIANE LESSARD  
21 CLAUDE GÉLINAS  
23 JACQUELINE GRENIER  
23 MARIETTE AUBUCHON  
23 GINETTE LESSARD  
24 LUCIE ARSENAULT  
24 LOUIS TURNER  
26 ÉLISE LESSARD  
26 HÉLÈNE ROY  
28 MANON PICOTTE  
29 BENOIT PAQUIN  
30 HUBERT GAUTHIER

### **BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES :**

JULIE ALLAIRE  
STÉPHANE ELLIOTT

Louise Côté  
secrétaire

# Calendrier des Collectes

## SEPTEMBRE 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5 	6 Écocentre
7	8	9 	10	11	12 	13
14	15	16	17	18	19 	20 Écocentre
21	22	23 	24	25	26 	27
28	29	30				

## OCTOBRE 2025

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENREDI	SAMEDI
			1	2	3 	4 Écocentre
5	6	7 	8	9	10 	11
12	13	14	15	16	17 	18 Écocentre
19	20	21 	22	23	24 	25
26	27	28	29	30	31 	

# 175<sup>e</sup> Saint-Paulin

**Célébrons ensemble 175 ans  
de traditions et d'avenir!**

**PROGRAMMATION AOÛT-SEPTEMBRE**

**23 AOÛT**

SAINT-PAULIN A DU TALENT

**6 SEPTEMBRE**

SPECTACLE MUSICAL À L'ÉGLISE DE SAINT-PAULIN

Ci-joint, à l'intérieur de cette édition de l'AJout, vous trouverez tous les détails sur la programmation de juin et juillet.

Suivez les détails des prochaines festivités sur la page Facebook de la municipalité, sur le site web au [www.saint-paulin.ca](http://www.saint-paulin.ca) ainsi que dans l'AJout municipal.

